

LES BAUX COMMERCIAUX

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Administrateurs de biens, gestionnaires d'immobilier commercial
- Aucun prérequis nécessaire

OBJECTIFS

Maîtriser le cadre juridique du bail commercial pour proposer à son mandant une gestion efficace, de la mise en place du contrat jusqu'à la fin du bail

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges
- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Maître Nawal BELLATRECHE-TITOUCHE, avocat au Barreau de Paris

CONTENU DE LA FORMATION

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (15 min)

- Présentation par le CEPSO
- Tour de table et évaluation des niveaux

Préambule : Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h

- Remise du code de déontologie
- Rappel des fondamentaux
- Questions – Réponse

I – CHAMP D'APPLICATION DU STATUT

- A – Adoption volontaire du statut
- B – Etablissements d'enseignement
- C – Bail dérogatoire

II – OBLIGATIONS DES PARTIES

- A – Loyer
- B – Charges et accessoires

Dernière mise à jour : 3 septembre 2024

- C – Travaux et réparations
- D – Obligation de délivrance du bailleur

III – RENOUELEMENT DU BAIL

- A – Congé
- B – Demande de renouvellement
- C – Droit au renouvellement
 - 1 – L'immatriculation à bonne date
 - 2 – L'immatriculation des preneurs multiples
 - 3 – L'immatriculation spécifique pour l'activité autorisée par le bail
- D – Résiliation
 - 1 – Résiliation judiciaire
 - 2 – Clause de résiliation de plein droit

Conclusion de la formation (15 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)

- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.